

P.V. n° 1

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. AUBLANC – BOESSO - CHARBONNIER – REPENTIN – SICOT.

Excusés : MM. BOUDET - GAUTIER – SISSAOUI - SUAREZ.

Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

CHAMPIONNATS

Compte-tenu de la validation des poules Régionales Seniors par le Comité de Ligue lors de sa réunion du 20 juillet 2024, la commission décide qu'aucun repêchage ne sera effectué dans les championnats Régionaux Seniors pour pallier une ou des vacances dans ces dits championnats.

REGIONAL 1

Match n° **26108982** – Poule A – E.S. La Rochelle / Etoile Maritime F.C. du 04/05/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 04/05/2024 qui **a décidé de sanctionner le club de l'Etoile Maritime F.C. d'un retrait de 3 points fermes au classement du championnat Régional 2 pour la saison 2024/2025, d'une suspension de terrain et d'un huis-clos total pour toutes les rencontres à domicile jusqu'au 31/12/2024.**

REGIONAL 3

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Statuts des Educateurs du 12/06/2024 qui **a décidé de prononcer le retrait de 2 points au classement de la poule C de Régional 3 pour l'équipe 2 du S.C. St-Jean d'Angély.**

Match n° **26121137** – Poule C – St-Palais Sport Football / Avenir de Matha du 13/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 13/04/2024 qui **a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'Avenir de Matha (1-6, - 1 point) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe du St-Palais Sport Football (6-1, 3 points).**

Match n° **26126435** – Poule G – F.C. Arzac le Pian Médoc / F.C. St-André de Cubzac du 28/10/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 09/07/2024 qui **a décidé de confirmer les décisions de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024.**

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 31 JUILLET 2024

PAGE 2/6

Match n° 26126512 – Poule G – U.S. La Cattede / C.A. Ste-Hélène du 14/04/2024

Match n° 26126518 – Poule G – F.C. Rive Droite 33 / U.S. La Cattede du 27/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 25/06/2024 qui **a décidé de confirmer les décisions de 1^{ère} instance.**

La Commission prend note du P.V. de la C.F.R.C. du 03/07/2024 qui **a décidé de confirmer la décision de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.**

Appels du F.C. du Born d'une décision de la C.R. Seniors

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 05/06/2024 qui **a décidé de confirmer la décision de la C.R. Seniors.**

La Commission prend note du P.V. de la C.F.R.C. du 03/07/2024 qui **a décidé d'infirmer la décision de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine pour dire que le F.C. du Born doit être maintenu, en surplus, en Régional 3 pour la saison 2024/2025.**

Match n° 26127909 – Poule K – F.C. Martignas Illac / Cazaux Olympique du 23/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 06/06/2024 qui **a décidé de sanctionner l'équipe Seniors Régional 3 du club du F.C. Martignas Illac de 2 matches de suspension de terrain à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour ses deux prochaines rencontres à domicile à compter du 10/06/2024.**

SYSTEME COUPE DE FRANCE SAISON 2024/2025

684 engagés (dont Pau F.C. en L2) : **GIRONDINS EN N1**

25/08/2024	1er Tour	-----}	258	matches avec	516	clubs	+		entrants		516 : 469 Districts + 47 R3 (sur 113)
01/09/2024	2ème Tour	-----}	193	matches avec	258	vainqueurs	+	128	entrants	F	128 : 62 R2 + 66 R3 (sur 113)
15/09/2024	3ème Tour	-----}	113	matches avec	193	vainqueurs	+	33	entrants	E	33 : 9 N3 + 24 R1
29/09/2024	4ème Tour	-----}	59	matches avec	113	vainqueurs	+	5	entrants	D	5 : N2
13/10/2024	5ème Tour	-----}	30	matches avec	59	vainqueurs	+	1	entrant	C	1 : N1
27/10/2024	6ème Tour	-----}	15	matches avec	30	vainqueurs					
			688	matches					683	engagés (hors Pau F.C.)	

entrant C (1) : 1 N1 : F.C. Girondins de Bordeaux

entrants D (5) : 5 N2 : Angoulême Charente F.C. - Bergerac Périgord F.C. - Stade Poitevin F.C. - Les Genêts d'Anglet Football
Chamois Niortais F.C.

entrants E (33) : 9 N3 : S.O. Châtelleraut - F.C. Chauray - A.S. Panazol - U.S. Lège Cap Ferret - F.C. Bassin d'Arcachon - Trélissac A.P.F.C.
Aviron Bayonnais - Stade Bordelais - U.S. Chauvigny.

24 R1 : E.S. La Rochelle - F.C. Périgny - Rochefort F.C. - A.S. Cozes - E.S.A. Brive - F.C. Nueilloubiers
Thouars Foot 79 - E.S. Buxerolles - C.A. Neuville - J.A. Isle - C.S. Feytiat - E.S. Boulazac - Jeunesse Villenavaise
S.A.G. Cestas - S.A. Mérignacais - F.C. Biganos - F.C. Portes Entre 2 Mers - F.C. du Langonnais - St-Paul Sports
E. Boé Bon Rencontre - A.S. Mazères Uzos Rontignon - Arin Luzien - F.C. Bressuire - F.C.E. Mérignac Artac.

entrants F (128) : 62 équipes 1ères de R2 + 66 équipes 1ères de R3 (sur 113)

Seront exemptés des 2 premiers tours : L1, L2, N1, N2, N3 et R1.

NOTA : Compte-tenu des incertitudes concernant les divisions qu'occuperont les équipes premières des clubs des **F.C. Girondins de Bordeaux** et des **Chamois Niortais F.C.**, le système présenté ce jour (avec le plus grand nombre de matches parmi les 4 scenarii) tient compte des championnats **N1** et **N2** pour ces deux clubs en 2024/2025 et est donc **publié sous réserve des procédures en cours ou à venir.**

Si tel n'était pas le cas à la fin des **procédures en cours**, la commission se réserve le droit de **supprimer des matches créés ce jour pour le 1^{er} tour** en fonction des divisions respectives attribuées à ces deux clubs.

Les **66 équipes 1ères de Régional 3 (sur 113) exemptées du 1^{er} tour** ont été déterminées comme suit :

- **5** équipes éliminées lors du 6^{ème} tour de Coupe de France de la saison 2023/2024
- **6** équipes éliminées lors du 5^{ème} tour de Coupe de France de la saison 2023/2024
- **15** équipes éliminées lors du 4^{ème} tour de Coupe de France de la saison 2023/2024
- **33** équipes éliminées lors du 3^{ème} tour de Coupe de France de la saison 2023/2024

Ce qui fait un sous-total de **59**.

Ensuite, il faut déterminer **7** autres équipes (pour arriver au chiffre de **66**) éliminées lors du 2^{ème} tour de Coupe de France de la saison 2023/2024 :

- **7** équipes éliminées par une Régional 1

**LISTE COMPLETE DES 47 EQUIPES DE REGIONAL 3 PRESENTES AU 1^{ER} TOUR DE COUPE DE FRANCE
DES 24 ET 25 AOÛT 2024**

- J.S. BASSEAU ANGOULEME (16)
- LES DIABLES ROUGES CHATELAILLON (17)
- AVENIR DE MATHA (17)
- C.O. CERIZAY (79)
- F.C. AUTIZE (79)
- GATI-FOOT (79)
- ROYAN-VAUX A.F.C. (17)
- F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE (33)
- E.S. CELLES-VERRINES (79)
- CHASSENEUIL ST-GEORGES F.C. (86)
- A.S. PUYMOYEN (16)
- ENTENTE S.R. 3V. (19)
- C.A. RIBERACOIS (24)
- F.C. ARGENTACOIS (19)
- F.C. LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC (24)
- E.S. NOUAILLE (86)
- LIMENS J.S.A. (24)
- F.C. FONTAINE LE COMTE (86)
- C.A. RILHAC RANCON (87)
- S.C. VERNEUIL SUR VIENNE (87)
- U.S.A. COMPREIGNAC (87)
- A.S. CHATEAUNEUF-NEUVIC (87)
- S.C. MOUTHIER (16)
- U.S. MUSSIDAN ST-MEDARD (24)
- F.C. COTEAUX PECHARMANT (24)
- F.C. MEDOC OCEAN (33)
- U.S. DU MARSAN (40)

- C.A. CASTETS EN DORTHE (33)
- E.S. EYSINAISE (33)
- F.C. COTEAUX LIBOURNAIS (33)
- F.C. PORTE D'AQUITAINE 47 (47)
- CONFLUENT FOOT 47 (47)
- CAZAUX OLYMPIQUE (33)
- C.A. BEGLAIS (33)
- LES COQS ROUGES BORDEAUX (33)
- R.C. DE BORDEAUX (33)
- F.C. PAYS AUROSSAIS (33)
- C.A. SALLOIS (33)
- SUD GIRONDE F.C. (33)
- F.C. HAGETMAUTIEN (40)
- LABENNE O.S.C. (40)
- F.C. ST-MARTIN DE SEIGNANX (40)
- LES BLEUETS DE NOTRE DAME DE PAU (64)
- E.S.M.A.N.
- F.C. OLORON BEARN (64)
- F.C. LA RIBERE (64)
- LES LABOURDINS D'USTARITZ (64)

Les **47 équipes de Régional 3 (dans la liste ci-avant)** éliminées lors du **1^{er}** et du **2^{ème}** tours de Coupe de France en 2023/2024 ainsi que **toutes celles des divisions départementales engagées entreront donc lors du 1^{er} tour en 2024/2025.**

Calendrier du 1^{er} tour :

258 matches avec 516 clubs.

La Commission procède à la constitution de **13** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 25 août 2024 à 15h00** ou le **samedi 24 août 2024 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants aux moindres frais.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club recevant qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** s'applique **JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT**.
Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.**).
Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Prochaines réunions :

- **le mercredi 28 août 2024** à 10h00 à Puymoyen : tirage du 2ème tour de la Coupe de France.
- **le jeudi 5 septembre 2024** à 10h00 à Puymoyen : tirage du 3ème tour de la Coupe de France et du 1^{er} tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Présidence,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 31/07/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT